

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18772 - 73ÈME ANNÉE

Le gouvernement peut désormais agir par ordonnances

«Loi Travail XXL» : le contrat ne protégera plus le travailleur

Le projet de loi autorisant le gouvernement à modifier le Code du Travail par ordonnances a été adopté par le Parlement après le vote la semaine dernière d'un texte issu de la commission paritaire du Sénat et de l'Assemblée nationale. Désormais, le gouvernement a les mains libres pour agir. Le prochain passage devant le Parlement consistera en la validation des ordonnances créées. La CGT revient sur plusieurs conséquences des dispositions prévues dans le projet du gouvernement.

Comme tout contrat, des modifications ne sont possibles qu'avec l'accord des différentes parties qui l'ont contracté, ces dernières devant alors signer un avenant modifiant le contrat initial. Si le salarié refuse la modification de son contrat de travail, il ne peut pas être sanctionné pour ce motif et encore moins être licencié ! Le refus est un droit pour le salarié. Il en est de même d'un accord d'entreprise, celui-ci ne peut pas modifier le contrat de travail du salarié sans l'accord de ce dernier.

Un droit remis en cause au fil des années. D'abord par la loi Aubry de 1998, la loi « Aubry II » de 2000, ensuite par la loi de « sécurisation de l'emploi » de 2013, enfin, par la loi « El Khomri » de 2016 qui crée les accords collectifs de développement ou de préservation de l'emploi, permettant de diminuer la rémunération et d'augmenter la durée du travail sans l'accord du salarié. Mais la loi « El Khomri » de 2016 va encore plus loin que la loi de 2013, car ces accords peuvent être conclus alors même que l'entreprise ne connaît aucune difficulté économique !

Avec la Loi Travail XXL, le projet du gouvernement est de contraindre le salarié à devoir accepter tout changement de lieu de travail, de temps de travail et de rémunération, sans aucune possibilité de s'y opposer.

Disparition du CHSCT

Avec la fusion des Instances Représentatives du Personnel, il y a un danger de professionnalisation et d'un syndicat coupé de la réalité du travail et de la défense des salariés. La construction du droit du travail depuis 120 ans, a acté la subordination du salarié (contrat de travail) à un devoir pour l'employeur de mise en santé et sécurité de ses salariés. Le CHSCT est, quant à lui, le seul rempart aux organisations du travail que l'entreprise impose lorsqu'elle sont comme souvent néfastes à la santé et sécurité des salariés (cadences infernales, mal travail, productivité, Lean management, sous-effectif...). En fusionnant les instances, le CHSCT qui avait la personnalité morale et civile lui permettant de se porter en justice, pouvait stopper des projets néfastes à la santé et à la sécurité des salariés.

Autre aspect du projet gouvernemental de fusion des IRP, la délégation unique qui en découlerait serait aussi l'instance de négociation, spoliant ainsi les organisations syndicales de leur pouvoir et prérogative en matière de négociation, le délégué syndical ne serait plus qu'un simple « représentant ».

Fin des conventions collectives

Dans la droite ligne de la loi El Khomri, les ordonnances travail prévoient de démolir les conventions collectives en permettant aux accords d'entreprises de leur être moins favorable dans la quasi-totalité des matières du code du travail. Les droits des salariés deviendraient un objet de concurrence entre entreprises qui pourront négocier à la baisse les droits des salariés en expliquant que « c'est pour rester compétitif » ! Et comme au niveau de l'entreprise les négociateurs sont plus proches des pressions patronales ça facilite encore la casse sociale. Au final, les salariés vont perdre de nombreux droits garantis par leur convention collective : primes, jours de congés... et se retrouver avec un code du travail par entreprise ! 1

1. Il est à noter que cette disposition du projet du gouvernement réduit à néant l'avancée procurée par l'extension à La Réunion des conventions collectives.

Hier à Saint-Pierre, initiative pour renforcer la solidarité entre Malgaches et Réunionnais

Succès du déjeuner solidaire de Reagies

À l'initiative de l'association Reagies, un déjeuner solidaire a rassemblé hier à Saint-Pierre plusieurs dizaines de personnes.



Plusieurs dizaines de personnes ont répondu hier à l'invitation de Reagies pour participer à un déjeuner solidaire. L'action s'est déroulée à Saint-Pierre, au Kabar'bitation. Elle a été l'occasion de revenir sur les événements de l'année. De nombreux militants communistes étaient présents, dont Elie Hoarau, président du PCR, Maurice Girancel, secrétaire général, et Gelita Hoarau, sénatrice de La Réunion.

Au cours de cette journée, les participants ont pu regarder la projection de vidéos tournées lors du séjour de la délégation réunionnaise en mars dernier. Simone Yée Chong Tchi Kan, présidente de Reagies, a rappelé les actions passées et programmées de l'association tandis qu'Elie Hoarau est revenu sur

l'importance de la solidarité entre Madagascar et La Réunion.

2017 marque une année importante dans les relations entre La Réunion et Madagascar. C'est en effet le 70e anniversaire de la répression de la révolte de 1947 par l'armée coloniale française à Madagascar. Plus de 100.000 Malgaches, sur une population de 4 millions, ont perdu la vie à cause de ces exactions. À cette époque, des Réunionnais avaient contribué à cette répression. Ils poursuivaient alors une logique défendue par la classe dominante de notre île qui avait soutenu l'invasion de Madagascar par la France à la fin du 19e siècle et l'annexion qui a suivi.

Mais d'autres Réunionnais s'opposaient au pouvoir à La Réunion et à Madagascar. La lutte contre la ré-

pression de la révolte de 1947 a donc été une étape importante dans le développement de la solidarité entre Malgaches et Réunionnais.

En mars dernier, une délégation réunionnaise était présente à Madagascar pour participer aux commémorations du 70e anniversaire de la révolte de 1947. C'était le résultat d'une initiative lancée par Reagies. Cette association agit en effet dans le domaine de la solidarité. 2017 est importante pour elle à double titre. Cela marque en effet le 20e anniversaire de ses actions. Aussi, une délégation de Reagies se rendra à Madagascar à la fin de l'année pour participer à l'organisation d'un arbre de Noël qui aura un sens particulier cette année.

Dans l'immédiat, la prochaine action prévue est l'accueil d'une délégation malgache au début du mois prochain. Elle verra notamment l'inauguration d'une exposition à Saint-Pierre sur la révolte de 1947.

M.M.



Elie Hoarau, président du PCR, et Simone Yée Chong Tchi Kan, présidente de Reagies.

In kozman pou la rout

« Larzan maléré lé konm la ké krapo »

Mi pans zot i koné krapo é zot la fine bien agard ali. Konm mi sipoz zot la fine bien rogard la ké krapo dizon lo mognon, sansa dizon ankor i égzis pi apré ké krapo la fini son bann transformasyon. Kan i di in kozman konm an-o la i vé dir maléré la poin l'arzan, li é o-flan, li lé o-ki, son posh na trou, son posh lé plate. Bann rish an kontrè zot nana an sifizans é mèm plis. In koté I parl an santime é an l'éro, l'ot koté I parl an milyé, mèm an milyon -é ankor mi vé pa anparl sak I koz an milyar pars nana in pé lé konmsa... Souvan dé foi désèrtin z'onm politik I di zot i diminyé l'inégalité, mé oplis i di, oplis l'inégalité i goumant-sépa si i apèl pa sa lo fenomène sizo : oplis ou I sava dsi lo bout, oplis sizo i rouv é la bransh an ba i vien pli ba é la bransh an-o i vien pli o. Alé! Mi lès azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Route en mer : n'oublions pas l'histoire et anticipons l'avenir

La polémique autour de l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'une carrière à Bois-Blanc replace le chantier de la route en mer sous les feux de l'actualité. En effet, ce projet d'extraire des roches des deux côtés de la route des Tamarins dans un des rares espaces naturels subsistant sur le littoral Ouest répond aux besoins gigantesques de la route en mer.

En effet, pour que des transporteurs puissent augmenter leurs bénéfices grâce à la commande publique, le projet de la route en mer a prévu la construction de plusieurs digues. Ce sont donc des millions de mètres cubes de matériaux qui sont nécessaires. Il s'avère que sur ce plan, un viaduc sur toute la longueur aurait été moins impactant sur l'environnement.

Mais quelle que soit la solution retenue, elle ne lève pas l'inconnue considérable lié à la nature même du projet : une route en mer. L'histoire a montré aux Réunionnais la puissance de l'océan Indien. Quand le port a été construit, il a été doté d'un phare. Sa dimension était comparable à celle du phare de Sainte-Suzanne. Pourtant, il a totalement disparu, victime de la force des vagues. Au moment de la construction du phare du Port, qui aurait pu imaginer qu'il ne durerait que quelques décennies ? Sûrement pas ses promoteurs !

La force de l'océan Indien va encore être augmentée par le changement climatique. Il entraîne la montée du niveau de la mer. Le volume d'eau présent dans l'océan Indien est donc plus important. Or, c'est au moment où les prévisions des scientifiques annoncent cette échéance inévitable que l'État et la Région décident de concentrer la majorité des crédits d'investissement dans une route en mer. Cela amène à s'interroger sur la durée de vie de cet ouvrage si sa construction est menée à bien. À quoi servira-t-il en effet d'investir au bas mot 2 milliards d'euros s'il faut tout reconstruire au bout de 50 ans ? L'absence d'ouverture d'une carrière à Bois-Blanc est une solution rapide pour empêcher de léguer aux générations futures un problème considérable à gérer. Il est encore temps de revoir le projet pour créer une liaison sécurisée et durable entre Saint-Denis et La Possession.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Arienk pou amen azot in n'éstan dann mon vir-vir kiltirel

Bonpé kréol i yèm alé dan lé o. Pou kosa ? Pètète sa lé istorik pou nou. I fo pa obliy l'idé d'shanjman d'èr. Kan téi fé tro sho dsi la kote, demoun-sak l'avé lo moiysin pou moiyéne !- té i sava an shanjman d'èr dan lé o. Kan té i ariv l'ivèr, té i sava bord mèr. Kan moin lété pti mèm jenn moin la gingn la shans profite shanjman d'èr la... Sé pa in l'istoir avèk in gran L'l épi in gran "I" mé sé l'istoir kant mèm.

Koméla, mi sar pi an shanjman d'èr. Mon shanjman d'èr, mi viv sa dan la tête kan mi voiyaz dann nout lang kréol rényoné é mi pé asir azot, kisoï la nuite, kisoï la zourné, voiyaz-la lé touzour intéréсан pou moin. Antansyon, lé pa défandi non pli voiyaz dann la lang fransé si ou i yèm la litératir par ébzanp. An touléka, mon bann méyèr voiyaz, koméla, sé dann lo lang kréol rényoné.

Pou kosa mi yèm voiyaz konmsa. Pars désèrtin i pé dir amoin, i sifi alé kass la blag dsi bor shomin avèk kamarad. I sifi alé voiyaz dann bann séans kasaz ti-boi konm téi voiyaz lontan. Sé l'androï-la la lang i viv, sé l'androï-la li donn son nouvo bourjon, son nouvo flèr, Sé la ké li vanj pou pa disparète. Pars si ni port pa antansyon in lang i pé disparète-i di pa, shak jour k'i pass nana inn-dé lang dsi la tèr i mor définitivman. Sa la pa in lézantri mové gouté, mé sé in réalité.

Rozman la n'ote lé bien vivan, é tanpir pou bann fo profète l'avé ziska oz prévoir son disparisyon a fors gingn lo kou avèk lo kolonyalis. Koloyalis la, li lé bien for, mé sanm pou moin li la mank son kou dann son konba kont nout lang épi nout kiltir. Lé vré nout zénérasyon la gingn la shans oïr maloya arpran favèr. Lé vré galman li la gingn la shans oïr bann kont an kréol rényoné arlèv la tête. Konm li la vi tout in florézou shantèr séga, pa shantèr doudou, mé shantèr fonnkèr... nou la vi nout kiltir rényonèz ardrès lo rin é l'idé l'idantité rényonèz, momandoné, kaziman pète an flèr

Alé, mi rès la pou zordi. Mèrsi pou sak i marsh braté avèk moin dann mon vir-vir kiltirèl.

Nb. Mèrsi Axel, in bon dalon, in frèr la anvoye pou moin in kozman in vyé l'ansien té i apèl Rémy Nativel. Olèrk di « piss dann in vyolon pou tir in son », li téi di « Pète dann in bob pou tir in son ». Lé parèye mèm, topète morète.

Justin